

# SIVOM DUBRASSON

## RPI de LIMOGES-FOURCHES et LISSY

### NOTE DE RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2024

**L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS SUIVANTES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIEES LORS DE L'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES 4 CHEMINS A LISSY COURANT 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2025 (ENTRE JANVIER ET MARS)**

*Pour cette nouvelle année scolaire les élèves de maternelle de l'école des Merisiers continueront de déjeuner dans la salle polyvalente Les Ormes de Limoges-Fourches aménagée à cet effet.*

*Les primaires de l'école des 4 Chemins et son annexe (la petite école de Lissy à côté de la Mairie), continueront de déjeuner à la restauration scolaire de la commune d'Evry-Grégy-Sur-Yèrres.*

#### 1) Horaires et Transports scolaires

- La fiche des horaires des écoles et des transports est jointe à ce dossier sans changement par rapport à l'année scolaire 2023 / 2024, il est indispensable de la conserver.

- Chaque enfant empruntant le bus scolaire, ne serait-ce que pour le déjeuner au restaurant scolaire, **même occasionnellement**, doit être muni d'une carte émise par le **Conseil Départemental** nommée SCOL'R (Coût annuel 24.40 €). **Cette carte doit être transmise impérativement aux accompagnatrices des transports et non à l'école.** Toutes les formalités relatives à l'obtention de cette carte sont à réaliser sur le site du département de Seine-et-Marne (Direction des Transports).

#### 2) Restauration Scolaire

- Les enfants de maternelle déjeuneront sur place, dans la salle polyvalente Les Ormes de Limoges-Fourches ; le tarif du repas, actuellement de 5.90 euros, **passera à 6.05 euros à partir de la rentrée scolaire du 2 septembre 2024.**

- **Merci de fournir une serviette en tissu propre tous les lundis, elle sera remise dans le cartable tous les vendredis.**

- **Le règlement intérieur et les documents d'inscription pour les enfants de maternelle sont joints au dossier du SIVOM du Brasson.**

- Les enfants de primaire déjeuneront à la restauration scolaire d'Evry-Grégy-sur-Yèrres, en deux services :

- le 1er service CP/CE1 (Annexe Petite Ecole et 4 Chemins)
- le 2ème service CE2/CM1/CM2 (Ecole des 4 Chemins)

le tarif du repas, actuellement de 6.89 euros **sera confirmé au 1<sup>er</sup> septembre, après connaissance de la révision éventuelle du tarif applicable par le fournisseur.**

- **le règlement intérieur et les documents d'inscription pour les enfants de primaire sont disponibles sur le site de la restauration scolaire d'Evry-Gregy-sur-Yerres.**

**ATTENTION : LES TARIFS SERONT SUSCEPTIBLES D'ETRE RÉVISÉS LORS DE L'ENTRÉE EN SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DES 4 CHEMINS A LISSY COMME EVOQUE PLUS HAUT**

#### Pour la commande des repas :

- Pour la commande des repas dans les deux lieux de restaurations, l'ouverture de votre espace famille est obligatoire même si cela est occasionnel.
- Pour les nouveaux inscrits veuillez utiliser le flyer qui est intégré au dossier.

# SIVOM DUBRASSON

## RPI de LIMOGES-FOURCHES et LISSY

Nous attirons votre attention, sur l'article 3 du règlement intérieur figurant dans le dossier d'inscription et précisant en particulier les modalités d'inscription et d'annulation des repas.

### **Restauration scolaire des enfants fréquentant l'école des 4 chemins à Lissy :**

Les enfants sont accueillis par la commune d'Evry Gregy Sur Yèrres, les inscriptions et annulation de repas doivent UNIQUEMENT se faire auprès de la commune d'Evry Gregy .

### 3) **Garderie de Lissy.**

**Horaires :** **Matin :** de 07 h 00 à 08 h 40 **Soir :** de 16 h 50 à 19 h 00

- Par respect pour le bon fonctionnement de la garderie, il est **IMPERATIF** (sauf urgence) que les parents ou le représentant légal de l'enfant viennent le rechercher à **18h55 AU PLUS TARD** ; les retards doivent rester exceptionnels et les parents sont tenus de prévenir au **07.83.05.49.71**
- Les tarifs de la garderie sont :

Le matin : 2.00€ / le soir : 4.00€

**Ecole**

### 4) **Coordonnées de contact**

**Ecole des 4 Chemins :** 50 Rue de Soignolles 77550 LISSY. Tél : 01.60.69.45.04

**Courriel :** [ce.0770105w@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770105w@ac-creteil.fr)

**Petite école (Annexe) :** Place Roger Chauveau 77550 LISSY. Tél : 01.60.68.10.54

**Courriel :** [ce.0770105w@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770105w@ac-creteil.fr)

**Ecole des Merisiers :** Place du Souvenir 77550 LIMOGES-FOURCHES. Tél : 01.64.38.86.40

**Courriel :** [ce.0770104v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770104v@ac-creteil.fr)

**SIVOM du Brasson :** Mairie de Limoges-Fourches- 11, Place de L'Eglise - Tél : 09.60.40.73.28

**Courriel :** [sivom.dubrasson@laposte.net](mailto:sivom.dubrasson@laposte.net)

**Restauration Evry-Grégy-sur-Yerres :** 20, bis allée du château 77166 EVRY-GREGY-SUR-YERRES. 01.64.05.31.32 – Courriel : [services.scolaires@orange.fr](mailto:services.scolaires@orange.fr)

### 5) **Journée du mercredi : Restauration/Centre de Loisirs**

Pour la journée du mercredi, veuillez éventuellement contacter le bureau du SIVOM du Brasson au **09.60.40.73.28** les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

### 6) **Plan neige**

Dans le cas où la météo nous obligerait à déclencher le « plan neige » nous vous rappelons les différentes dispositions qui seront mises en place :

# SIVOM DUBRASSON

## RPI de LIMOGES-FOURCHES et LISSY

### A. Transports scolaires :

- C'est le Département qui en assure seul la maîtrise : aussi convient-il que les parents consultent, **à leur seule initiative**, le site du Département de Seine et Marne pour s'assurer de la circulation des cars scolaires.
- **Si les transports scolaires sont suspendus** : il appartient aux parents de choisir d'accompagner leur enfant à leur école ou de les garder à leur domicile.

### B. Restauration scolaire : si l'enfant doit déjeuner le midi en restauration scolaire :

- A Limoges – Fourches des rations de sécurité sont prévues ;
- A l'école des 4 chemins et son annexe :

Pour les commensaux d'Evry-Grégy-Sur-Yerres, le Sivom du Brasson s'efforcera d'y retirer les containers correspondants **tant que les conditions de circulation le permettront**,

Toutefois et dans tous les cas, le service de restauration ne pourra être assuré que si des **conditions d'encadrement suffisantes peuvent être respectées**.

Limoges-Fourches, 14 juin 2024

Le Président,  
Bernard HOMBOURGER

La Vice-Présidente,  
Aline COUDERC

